



Diminution du nombre d'attributaires d'allocations familiales de nationalité étrangère

Etude de l'ONAFTS: « Statistique des attributaires de nationalité étrangère résidant en Belgique avec leur famille »

(23-05-2007)

Non seulement les Belges, mais aussi les personnes de nationalité étrangère peuvent ouvrir un droit aux allocations familiales pour des enfants qui sont élevés en Belgique. Ces attributaires étrangers et leurs enfants, qui font partie du régime des travailleurs salariés, font l'objet d'une étude bisannuelle de l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés (ONAFTS). L'étude est basée sur les données relatives aux attributaires de nationalité étrangère établies à la date du 31 décembre 2005. Tant les évolutions globales que les développements spécifiques d'un certain nombre de pays (Italie, Maroc, France, Turquie et Pays-Bas) sont abordés dans l'étude. On y trouve par ailleurs en annexe, pour tous les pays d'origine, un aperçu détaillé des chiffres et des tendances spécifiques.

L'étude révèle que le nombre d'attributaires de nationalité étrangère qui perçoivent des allocations familiales en Belgique est en diminution constante depuis 1993. 2005 n'y fait pas exception. Avec 86.975 attributaires étrangers et 164.564 enfants bénéficiaires, on enregistre actuellement le niveau historique le plus bas. Cette tendance à la baisse est principalement la conséquence de l'augmentation du nombre des naturalisations au cours des dernières décennies. Les naturalisations engendrent une réduction de la population étrangère, tandis que la population belge augmente proportionnellement. C'est surtout l'accroissement du nombre des naturalisations d'attributaires marocains et turcs qui jouent ici un rôle important. Ce groupe de nouveaux Belges a fortement augmenté depuis l'instauration de la loi sur la naturalisation en 1985.

Malgré la tendance globale à la baisse du nombre d'attributaires de nationalité étrangère, les résultats de l'étude révèlent néanmoins une augmentation du nombre d'attributaires français et néerlandais. Cette évolution explique l'importance accrue des Etats membres de l'UE dans la statistique. Il apparaît ainsi que plus des deux tiers des attributaires de nationalité étrangère sont originaires d'un Etat membre de l'Union européenne.

La statistique des attributaires étrangers de 2005 est la première depuis l'élargissement de l'Union européenne avec dix nouveaux Etats membres en mai 2004. Les effets de cet élargissement sont cependant encore minimes. Pour la première fois depuis la parution de la statistique des attributaires étrangers en 1977, on dispose de données en rapport avec les nationalités étrangères pour les prestations familiales garanties. Il s'agit en l'occurrence de 3.449 attributaires et de 7.559 bénéficiaires étrangers.

L'étude complète peut être consultée dans la rubrique *Publications – Statistiques* sur le site www.onafits.be.

Pour de plus amples informations concernant cette étude, vous pouvez vous adresser à :

Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
Daniël Derudder
attaché
Cellule Coordination et Stratégie
rue de Trèves 70
1000 BRUXELLES
tél.: 02-237 25 40
daniel.derudder@rkw-onafits.fgov.be